

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/2021256-016

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Déploiement de la gestion collective de proximité des biodéchets : Approbation de l'opération, validation de son plan de financement et autorisation à donner au président pour solliciter une subvention

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la communauté de communes exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »

Le Président précise que « *Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de génération chez les ménages comme chez les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchet de l'élimination, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables.*

La généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici 2025 pour tous les producteurs de déchets en France.

En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. » (Source : Ministère de la transition écologique).

Le Président précise que, dans ce cadre, le SYDETOM a fait réaliser une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un schéma départemental de tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des EPCI membres.

A ce titre, la communauté de communes Pyrénées Catalanes s'est engagée vers la généralisation du compostage sur son territoire. Pour cela, des composteurs individuels sont distribués à un coût préférentiel aux propriétaires de maisons individuelles qui le souhaitent et, en parallèle, le déploiement de plateformes de compostage partagées a été initié.

Devant les résultats positifs et l'accueil enthousiaste des usagers vis-à-vis de ces plateformes de compostage partagées, le service de gestion et valorisation des déchets de la communauté de communes souhaite pouvoir étendre et généraliser leur déploiement.

Le Président présente alors le détail de l'opération de déploiement des plateformes de compostage partagées envisagée.

Celle-ci fera passer le nombre de plateformes sur le territoire de 24 à 48. Le projet prévoit 24 nouvelles implantations et 4 remplacements de petites plateformes de test par de vraies grandes plateformes. Son coût prévisionnel s'élève à 37.787,67 € selon détail ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES			
NATURE	PRECISIONS	TYPE	Coût en € HTR
1-Etudes			
	<i>non concerné</i>		-
Sous-total 1			-
2-Equipement			
28 plateformes de compostage collectif	1 plateforme : 2 composteurs de 610L et 1 bac à broyat de 450L	Neuf	24 006,14
30 brasscompost	1 brasscompost par plateforme + 2 supplémentaires pour agents	Neuf	724,48
280 biosceaux	10 sceaux par plateforme	Neuf	784,61
MO (régie) pour installation	3 heures / 2 personnes par plateforme - Total estimé à 168 heures / 25 €/h		4 200,00
Sous-total 2			29 715,23
3-Animation			
Recherche et formation des référents de quartier	3 heures par plateforme - Total estimé à 84 heures / 30€/h		2 520,00
Sous-total 3			2 520,00
4-Communication			
Panneaux	Par plateforme : 1 panneau "Compostons ensemble", 1 panneau BROyat, 1 panneau DEPOT et 1 panneau MATURATION	Neuf	2 463,83
Poteaux bois pour installation panneaux	Par plateforme : 4 poteaux bois autoclave	Neuf	1 408,61
Réunion publique de mise en place	2 heures par plateforme - Total estimé à 56 heures / 30€/h		1 680,00
Sous-total 4			5 552,44

Le Président présente également le plan de financement de l'opération suivant :

Type	Mode de financement	Financement escompté	
		Montant en €HTR	% sur coût total de l'opération
Auto-financement	Fonds propres	7557,53	20%
Aide publiques	ADEME / Région	30 230,14 €	80%
TOTAL		37 787,67 €	100%

Le Président précise que cette opération peut vraisemblablement répondre aux attentes de l'appel à projet conjoint de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée et de l'ADEME actuellement ouvert et intitulé « Généraliser le tri à la source des déchets en Occitanie », pour son item n° 4 : « les opérations de déploiement de la gestion collective de proximité des biodéchets ».

Le Président propose au conseil communautaire de procéder :

- à l'approbation de l'opération de déploiement des plateformes de compostage partagées pour un budget de 37.787,67 €
- à la validation de son plan de financement tel que figurant ci-dessus
- de lui donner mandat pour solliciter une subvention pour cette opération dans le cadre de l'appel à projet Région/ADEME « Généraliser le tri à la source des déchets en Occitanie »

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver l'opération de déploiement des plateformes de compostage partagées pour un budget de 37.787,67 €
- de valider de son plan de financement tel que figurant ci-dessus
- de donner mandat au président pour solliciter une subvention pour cette opération dans le cadre de l'appel à projet Région/ADEME « Généraliser le tri à la source des déchets en Occitanie »
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE
Président

